

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 929

Artikel: Le temps des travailleurs chez BMW
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018421>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la convention aux recours administratifs

(ag) La Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH) a donc recouru contre la décision de l'OFIAMT d'accorder à EM Microélectronique à Marin de généreuses autorisations pour renforcer le travail en équipes, c'est-à-dire jour et nuit, dimanches compris. Cette décision concerne 215 hommes, dont 35 travailleront la nuit et 20 le dimanche. Et 135 femmes, dont 15 seront à l'usine le dimanche.

La même société a de surcroît déposé une demande pour autoriser le travail de nuit des femmes. Demande ressentie par les partenaires sociaux comme une provocation, d'autant plus que la formulation, nous l'avons relevé (DP 925), était singulièrement méprisante pour les ouvrières: elles sont faites pour ce type de travail, elles posent moins de problèmes car elles n'ont pas d'ambition, elles sont plus stables dans un travail aussi monotone, etc.

L'atmosphère s'est donc singulièrement détériorée depuis l'annonce en fanfare de la convention négociée entre partenaires sur l'autorisation de travailler tous les week-ends contre une réduction substantielle de la durée du travail (30 heures).

Qualités...

M. Hayek, le patron de la SMH (société de microtechnique et d'horlogerie) a, entre autres mérites, celui d'avoir doublé son rôle de «donneur de conseils», puisqu'il dirige un des grands bureaux suisses d'ingénierie, par celui de responsable d'entreprise, et pas de n'importe laquelle, l'horlogerie et la microtechnique étant des secteurs parmi les plus exposés. Il a ainsi passé du registre facile «faites comme je dis» au registre qui ne pardonne pas du «faites comme je fais». De surcroît, lorsqu'il prit la relève des banques, qui n'avaient pas vocation de diriger l'horlogerie, il venait au secours de régions durement éprouvées: Neuchâtel, Bienne, le Jura bernois.

Mieux encore, il a lancé, mais pas encore réalisé (voir ci-dessous) le projet

de créer un centre de microprocesseurs à Marin, qui permettrait à la Suisse de rester dans la course de cette technologie de pointe, fondamentale. Se voulant patron de progrès, il affichait son non-conformisme à l'endroit de tous les conservatismes suisses. Dans cette ligne, il ne lui déplaisait pas de joindre l'innovation sociale à l'innovation technique.

...et défauts de ses qualités.

M. Hayek n'a pas toujours échappé aux humeurs du Zurichois «colonialiste». Il

a ainsi expliqué aux ouvriers de Saint-Imier obligés d'aller travailler à Bienne que lui et ses cadres faisaient autant de kilomètres pour se rendre au centre de Zurich (mais à partir de leurs villas en zone résidentielle, ce qui, pour rester dans l'horlogerie, est une autre pendule de pendulaire). Il voulait, disait-il aussi, dynamiser Saint-Imier en y favorisant le tourisme de ski de fond!

Dès lors, la légitime intervention syndicale a vite été ressentie comme un manque de reconnaissance à l'égard d'un homme tel que lui qui aurait pu faire fructifier ses capitaux, autrement et ailleurs.

Pour les syndicats, il y a, d'abord, un enjeu de portée générale. Les demandes et l'octroi de permis concernant la durée du travail, dérogeant aux normes de la loi sur le travail, sont désormais publiées par la Feuille fédérale. La justification donnée par l'OFIAMT est sim-

Le temps des travailleurs chez BMW

(cfp) Les mots «flexibilité du travail» semblent exercer un effet magique sur les dirigeants d'entreprises alors que souvent les travailleurs et leurs représentants en dénoncent les effets néfastes sur la qualité de la vie de ceux qui doivent s'y soumettre. Cela n'empêche pas que des nouveaux modèles sont constamment expérimentés et méritent un examen sérieux.

Le périodique allemand *Wirtschafts Kurier* (octobre 88) a présenté l'expérience de l'usine bavaroise de BMW à Regensburg.

Le principe: pour économiser des investissements, il faut utiliser plus intensivement les moyens de production, donc augmenter la durée du travail, soit en faisant fonctionner l'usine pendant la nuit, soit en recommençant à produire le samedi.

La solution: la durée hebdomadaire du travail est réduite de 37,5 à 36 heures, réparties sur quatre jours (journée de neuf heures), les ouvriers doivent travailler deux samedis sur trois, mais, en revanche, ils disposent tous les trois mois d'un congé de cinq jours (du vendredi au mardi); 800 travailleurs sont embauchés, ce qui fait passer les effec-

tifs de l'usine à plus de 3000 personnes.

Les raisons données de la renonciation au travail de nuit sont intéressantes. Le directeur interrogé répond qu'une étude a eu lieu à la demande de médecins du travail, de spécialistes en organisation du travail et du Conseil d'entreprise. La conclusion est que le travail de nuit est si difficile à supporter qu'il doit être considéré comme une atteinte à la santé.

Le même directeur ajoute que les investissements qui auraient été nécessaires pour effectuer la production réalisée grâce au nouvel horaire auraient été d'environ cent millions de marks. Ils se refusent à voir dans le modèle présenté une solution exportable, mais il estime qu'en l'an 2000 ce modèle, et d'autres, seront devenus normaux. C'est une nécessité depuis que la durée hebdomadaire du travail est inférieure à 40 heures. C'est à cette remarque qu'il devient clair que nous nous trouvons en Europe et pas en Suisse.

Rêvons: et si ces problèmes étaient résolus dans le cadre d'une vraie participation?